DLP 16-4-82964051

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE n° 1610 AD - Edition Grandes Cultures

EDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire"
Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

GRANDES CULTURES

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
10, rue Le Nôtre, 49043 ANGERS CEDEX
Tel.: 36.16.55

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

Régisseur des recettes DDA
C.C.P 8604-02 D NANTES

BULLETIN N° 23 DU 8 AVRIL 1982 - TOUS DEPARTEMENTS P1

1 - 0x

CEREALES

ORGE D'HIVER

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE -

ATTENTION A LA JAUNISSE NANISANTE DE l'ORGE ! Cette maladie, relativement rare jusqu'ici dans les Pays de Loire est, cette année, très fréquente et, actuellement ses manifestations et ses dégâts sont bien visibles. (voir bulletin N° 16 du 31 Octobre 1981). Les dégâts sont nets dans la plupart des parcelles semées en Septembre et Octobre, se traduisant par un jaunissement, un nanisme , un tallage très évasé, et une diminution importante du développement des racines.

Des examens effectués par l'INRA confirment l'importance et la virulence de la maladie ; effectivement, les parcelles semées précocement sont souvent atteintes en totalité.

Les dégâts seront proportionnels au nombre de pieds virosés. Une perte importante, pouvant atteindre, 60 à 80 % du rendement espéré, peut donc se produire. Dans l'état actuel de la situation, le retournement de certaines parcelles doit être envisagé. Le tableau ci-dessous permettra aux exploitants de prendre une décision à ce sujet.

Dans l'hypothèse d'un rendement potentiel de 60 qx à l'ha, l'espérance de récolte est la suivante, en fonction du pourcentage de pieds atteints par la jaunisse nanisante.

% de pieds virosés	10 %	25 %	40 %	50 %	60 %	70 %	80 %
Rendement espéré en Qx à l'ha	presque normal	48 à 51	41 à 46	36 à 42	31 à 38	26 à 35	22à 31

/ ELEMENTS PERMETTANT DE DECIDER DU RETOURNEMENT EVENTUEL DES PARCELLES /

/ PLUS LA PARCELLE D'ORGE A ETE SEMEE TOT, PLUS LES RISQUES SONT GRANDS /

Cas des semis précoces (fin Septembre - 20 Octobre)

- Evaluer le pourcentage de pieds atteints de jaunisse ;
- Envisager le retournement éventuel si les dégâts sont importants (voir tableau ci-dessus). Dans ce cas, tenir compte de l'herbicide employé, pour le choix de la culture de remplacement (se renseigner auprès des firmes), par exemple :
  + Désherbage d'automne et après labour : Tournesol et maïs
  + Désherbage d'hiver et après labour : maïs et pomme de terre
- Ne faire aucun traitement fongicide dans les parcelles conservées et atteintes à plus de 40 %, car leur rentabilité n'est pas assurée.

/ LES ORGES TARDIVES SONT MOINS ATTEINTES ET ONT SOUVENT MOINS DE 25 % DE PIEDS TOUCHES /

Cas des semis tardifs (fin Octobre et Novembre)

- Evaluer le pourcentage de pieds atteints par la jaunisse nanisante ;
- S'il y a moins de 25 % de pieds atteints, assurer la protection fongicide contre la Rhynchoporiose, la Rouille et l'Oïdium (se reporter au bulletin N° 21 du 24 Mars 1982) ;
  - a) le traitement a été réalisé, attendre des informations de la Station
  - b) aucune intervention fongicide n'a été faite à ce jour, effectuer le premier traitement dès que le stade un noeud sera atteint.
- Dans les rares situations où le pourcentage de pieds atteints est supérieur à 25 %, ne pas assurer de protection sanitaire mais conserver cependant la culture.

.../...

23

ORGE DE PRINTEMPS
JAUNISSE NANISANTE -

Du fait de l'abondance, sur les orges d'hiver précoces, des pucerons qui disséminent la maladie, les risques de jaunisse nanisante sont élevés sur les orges de printemps.

Des dégâts très importants sont à craindre. En conséquence, la lutte contre les pucerons doit commencer dès l'apparition des premiers pucerons dans les cultures, dès le stade "une à deux feuilles".

Utiliser les produits homologués contre les pucerons des épis. Par temps froid, utiliser, de préférence les spécialités à base de bromophos.

Matières actives	Spécialités commerciales	Quantités de spécialités commerciales par hectare
pirimicarbe	PIRIMOR G.	0, 250 L
phosalone	NOMBREUSES SPECAILITES	
bromophos	NEXION EC 40	1 L
	SOVI NEXION 25	1, 5 L
	RHODIANEX	1, 5 L
endosulfan	THIODAN 35 CE	1, 5 L
dialiphos + endosulfan	FENDIK	1, 5 L
thiométon + endosulfan	SERK	1, 5 L
éthiophencarbe + oxydéméton-méthyl	CRONETON MR	1, 5 L

BLE D'HIVER
MALADIES DU PIED -

Les derniers examens permettent d'apporter les précisions suivantes

VENDEE ET LOIRE ATLANTIQUE

. Attaques fréquentes et précoces de piétin verse et de rhizoctone. En conséquence :

- Effectuer les derniers sondages, et intervenir rapidement si l'on se trouve dans la situation précisée dans le bulletin N° 21 du 24 mars 1982.

MAINE ET LOIRE

. Fréquence faible du piétin verse, celle du rhizoctone est plus élevée. En conséquence :

- Effectuer les sondages, et intervenir sur les blés précoces (Semis d'Octobre), en se reportant au bulletin N° 21 du 24 Mars 1982 ;
- Attendre de prochaines informations pour intervenir sur les semis de Novembre. En effet, dans les situations favorables au piétin verse et au rhizoctone, le traitement fongicide doit être retardé;

SARTHE ET MAYENNE

. Fréqence plus faible et évolution plus lente du piétin verse. Par contre, le rhizoctone semble très fréquent. En conséquence :

- De nouveaux prélévements vont être prochainement effectués par le réseau "Ennemis des Céréales" ;
- Les premiers sondages peuvent être effectués par les agriculteurs (se reporter au bulletin N°21)
- Il est encore trop tôt pour intervenir avec un fongicide contre les maladies du pied.

DANS LA SITUATION ACTUELLE, SAUF EN VENDEE ET EN LOIRE ATLANTIQUE, ON A INTERET, D'UNE MANIERE GENERALE, A REPOUSSER L'EXECUTION DES TRAITEMENTS, POUR OBTENIR LEUR MAXIMUM D'EFFICACITE AU MOMENT OU LES MALADIES SERONT LES PLUS VIRULENTES.

COLZA

MELIGETHES -

Les conditions climatiques demeurent favorables à ces insectes, continuer la surveillance des cultures. Se reporter au bulletin N° 22 du 31 Mars 1982.

En cas d'intervention, respecter scrupuleusement la législation, en utilisant des spécialités commerciales réputées non toxiques pour les abeilles.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
des PAYS DE LA LOIRE
G. RIBAULT.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles des Pays de la loire - 10 Rue Le Nôtre - 49044 ANGERS CEDEX
N° C.P.P. 1610 AD - Le Directeur Gérant : G. RIBAULT.